

AVECin : Réflexions et positions du comité – Août 2004

- **Cin obligatoire** : un cycle initial encore facultatif tant que n'auront pas été menées les réflexions sur les changements et améliorations attendus par une obligation de le fréquenter, et que le Plan d'Etude Cadre ROmand, qui prévoit les premières certifications à la fin du premier cycle primaire n'aura pas été adopté
- **Objectifs du Cin** : des objectifs qui devraient être définis sous forme de visées pédagogiques claires, et permettre ainsi une plus grande cohésion dans le travail effectué dans les classes du canton
- **Statut des enseignantEs** : un statut à temps complet, même si, pour les enseignantEs, cela augmente le temps de présence en classe.
- **Harmonisation des horaires** : des horaires souples permettant une prise en charge différenciée des enfants, autorisant, si nécessaire, des horaires identiques au Cin et au Cyp. (même statut pour tous les enseignantEs du canton).
- **Formation initiale** : une formation spécifique et obligatoire sur la connaissance du développement psychique, physique, mental et social des jeunes enfants pour les étudiantEs se destinant au Cin, qui devrait leur permettre de prendre en compte les différences entre les élèves, de détecter les problèmes les plus importants et de favoriser ainsi un début de scolarité harmonieux.
- **Déroulement du Cin**: un cycle qui se déroule habituellement en deux ans par des enfants ayant quatre ans révolus au 30 juin
- **Cin à 3 ans** : une prise en compte des études contradictoires menées sur le sujet, dont certaines montrent qu'une plus grande agressivité est fréquente chez les jeunes enfants mis trop tôt dans de grands groupes, et concevoir alors, un accueil différent pour les enfants de cet âge.
- **Dérogation d'âge** : un changement de la loi autorisant l'entrée en classe enfantine des élèves étrangers ayant suivi une école dans leur pays, mais n'ayant pas atteint l'âge légal en cours dans le canton de Vaud. (dérogation interdite aux enfants suisses)
- **Pistes de lecture au Cin** : l'élaboration d'un document présentant différentes entrées dans cet apprentissage, et insistant sur les activités qui préparent l'enfant à devenir lecteur.